

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Ouorum: 15

Conseillers présents: 19

Date de convocation: 2 octobre 2025

<u>Présents</u>: BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECRON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs location salle des Jardins - Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR: 23 voix - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 1 voix (Bedon C.):

- fixe les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2026,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

Particuliers, associations et entreprises de la commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif week-end	70,00 €	199,00€
Tarif 1 jour en semaine	43,00 €	170,00 €

Particuliers, associations et entreprises hors commune :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif week-end	144,00 €	271,00€
Tarif 1 jour en semaine	86,00 €	213,00 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 350 € - Chèque caution de nettoyage : 350 €

INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- Deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général;
- À chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

 Une gratuité des salles (hormis l'abbaye et la salle Dalban) est accordée à un candidat déclaré ou un parti politique, dans le cadre des élections générales pour une réunion publique électorale dans les 6 mois précédant les élections ou pour les primaires d'une élection, sans limite de nombre en fonction des disponibilités des salles.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Gilles VATILLARD Le Maire, Sylvie BRUNET